



# Conseil général de Mollens

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

### **1. Bienvenue du Président**

Le Président Damien Mayor ouvre la séance à 20h00.

M. D. Mayor souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Il rappelle que les personnes n'étant pas assermentées n'ont pas le droit de prendre la parole ni de voter. Il demande aux intervenantes et intervenants de se lever et de rappeler leur nom pour faciliter le travail de la secrétaire. Il signale également que la séance est enregistrée afin de simplifier la rédaction du procès-verbal.

### **2. Appel**

Excusés : Mmes Arlette Cuvit et Cécile Ehrensperger

MM. Jean-Jacques Bolay, Jean-Marcel Cuvit, Alexandre Rosset, Claude Rosset et Jean Wagner

Non excusés : MM. Michael Bruce et Louis Derungs

Sur 43 membres que compte le Conseil, 34 sont présents, le quorum est donc atteint.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

M. D. Mayor explique qu'une requête de modification a été faite. Il faudrait ajouter un point entre les points 5 et 6, à la suite de la demande de prise de parole du Syndic, M. Daniel Küng.

L'ordre du jour est accepté avec le changement précité lors du vote à main levée.

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024**

Le Président s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 12 décembre 2024. Personne ne demande la parole.

M. D. Mayor procède au vote à main levée et annonce que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 est approuvé avec deux abstentions.

### **5. Admissions – démissions – assermentations**

M. D. Mayor annonce deux démissions : celle de M. Juan-Ramon Merino De Tiedra et celle de M. Claude-Alain Zanchi.

Le Président annonce ensuite l'admission de M. Stéphane Gardel. Il procède à son assermentation, conformément à l'article 4 du règlement du Conseil général de Mollens.

Après avoir prêté serment, il peut participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que Conseiller.

### **6. Prise de parole de M. Daniel Küng, Syndic**

M. D. Küng annonce sa démission au sein de la Municipalité. À la suite du résultat d'un examen médical et après une intense réflexion, il a décidé qu'afin de préserver sa santé et d'assurer le fonctionnement fluide et efficace de la Municipalité, la démission était la meilleure solution. Il tient à remercier ses collègues, les membres du Bureau du Conseil, le Conseil et tous les citoyens qui l'ont soutenu tout au long de son parcours et lui ont accordé leur confiance.

### **7. Élection Commission ad hoc « Règlement de police »**

M. D. Mayor annonce que la Commission est complète. Il remercie Line Derungs, Émilie Crelier, Annick Rosset, Alexandre Rosset et Emmanuel Léchaire pour leur engagement.

### **8. Préavis n° 01/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à une intention de planification concernant les bâtiments communaux**

#### 8.1 Rapport de la Commission de gestion et des finances

Le Président cède la parole à M. Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

#### 8.2 Rapport de la Commission des bâtiments

Le Président cède la parole à Mme Line Derungs pour la lecture du rapport de la Commission des bâtiments.

M. D. Mayor annonce que la Municipalité souhaite apporter des informations supplémentaires.

M. Patrick Dehais aimerait mettre en avant la chronologie des actions qu'ils envisagent de mener pour la mise en place de l'avenir des bâtiments du village. Il propose pour cela un slide dans lequel il a voulu « matérialiser » ce qui est écrit dans le préavis. Il souligne qu'il s'agit d'une projection idéaliste, mais sans aucune certitude, car des aléas pourraient changer les priorités des travaux.

M. Philippe Gendret intervient pour indiquer qu'ils procèdent ainsi aujourd'hui en connaissant, par exemple, pour le secteur de l'énergie, sa réglementation actuelle, dont ils savent qu'elle évolue tous les six mois.

M. P. Dehais confirme qu'en effet la plupart des biens immobiliers de la Commune sont concernés par cette question et qu'ils auront de plus en plus de difficultés à maintenir ces biens en l'état. C'est à cause de ces différents problèmes que les coûts seront très élevés et que l'entretien ne pourra plus être envisagé dans ce contexte, d'autant qu'ils n'ont plus les finances nécessaires pour continuer à entretenir tous les bâtiments. À un moment donné, il faut prendre des décisions pour pouvoir se séparer de certains d'entre eux, de façon à dégager des financements pour entreprendre des travaux sur les autres.

M. P. Gendret demande, puisqu'il s'agit d'un secteur très mouvant, de nous tenir au courant au fur et à mesure de l'avancement des projets.

M. P. Dehais confirme qu'ils nous informeront et qu'à chaque étape du projet, ils expliqueront et documenteront le fonctionnement.

M. D. Küng remercie pour cette remarque. Il rappelle que ce projet n'est qu'une intention et que chaque étape sera soumise aux Commissions de gestion et des finances ainsi qu'à celle des bâtiments. Ce projet sera ensuite présenté au Conseil via un préavis sur lequel figureront le financement et l'amortissement de chaque projet.

M. P. Gendret demande s'ils ont eu recours à un plan énergétique communal.

M. D. Küng dit qu'ils ne l'ont pas encore fait, mais cela est prévu. Toutefois, étant donné les incertitudes concernant l'orientation de ce qu'ils seront autorisés à faire, ils ont pris la décision de ne pas investir de temps et d'argent dans la réalisation d'une analyse énergétique complète des bâtiments pour le moment. Cependant, il est clair qu'une telle analyse devra être réalisée pour chaque unité traitée.

Mme Émilie Crelier, au sujet des finances, demande à quoi servent les loyers générés par les bâtiments existants. Ils devraient en effet être utilisés pour leur entretien et leur rénovation.

M. Jean-Marc Berguer indique que ces bâtiments présentent un déficit d'entretien depuis plusieurs années déjà. Les loyers ne permettent pas de couvrir les frais. Il faudrait donc investir davantage dans les bâtiments loués. Lors d'une discussion avec le Préfet lors de sa dernière visite, il a été convenu que ces coûts représenteraient l'équivalent de cinq points d'impôts supplémentaires. Il faudrait en effet encaisser fr. 50'000.- de plus pour assumer l'état actuel des bâtiments. Il affirme qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, qu'aucune planification n'avait été faite à l'époque, mais qu'il faut désormais adopter une vision globale en fonction du travail à accomplir.

M. P. Gendret dit que nous, particuliers, mettons de l'argent de côté en prévision de travaux à effectuer dans le futur et ne comprend pas pourquoi la Municipalité ne l'a pas fait. Il demande si les comptes de la Commune ne prévoient pas cette dépense ou si elle n'a pas été respectée et s'il s'agit de l'argent qui a servi à autre chose.

M. J.-M. Berguer répond que c'est effectivement ce qui s'est passé.

Mme Linda Baudin demande si les sujets de la vente de la Forge et du chauffage du Collège seront discutés lors de la prochaine séance du Conseil le 10 avril.

M. P. Dehais confirme que les sujets seront traités lors du prochain Conseil. Il ajoute ensuite que la discussion sur la Cantine sera reportée à un prochain Conseil pour des raisons techniques.

Mme L. Baudin demande, par rapport à une fouille dans le jardin de la Forge, pourquoi rien n'a encore été fait, alors que de leur côté ils ont immédiatement reçu une lettre leur demandant d'effectuer les travaux nécessaires. Elle souhaite également savoir si le puits existant est communal et si oui, s'il le restera.

M. P. Dehais dit qu'il y aura les réponses lors de la séance du 10 avril. En ce qui concerne la fouille, le châtelain a reçu l'interdiction de la combler jusqu'à plus amples informations.

M. D. Küng ajoute, à propos de la fouille, qu'il s'agit de l'alimentation du chauffage de son domaine, sur lequel il y a encore des incertitudes qui sont liées aux demandes d'autorisation qui ont été faites ou non. C'est pourquoi la fouille est toujours ouverte.

Mme L. Baudin demande pourquoi il n'a pas été possible de regrouper les deux Conseils, car cela va susciter les mêmes questions.

M. P. Dehais dit qu'ils se sont posé la question et qu'ils ont décidé de jauger les impressions de ce projet global avant de commencer à en présenter d'autres et finalement de donner l'impression de vouloir faire passer en force les choses.

Mme L. Baudin comprend, mais elle souligne qu'ils sont déjà prêts pour le Conseil du 10 avril.

M. P. Dehais confirme qu'ils sont déjà prêts pour le prochain Conseil.

M. D. Küng dit que si la planification n'était pas acceptée ce soir, la donne serait changée et l'intention du projet présenté ici ce soir devra être remaniée. C'est pour cette raison qu'ils n'ont pas voulu traiter tout dans la même séance.

Mme L. Baudin affirme que, selon elle, cela ne changera pas ce qui sera abordé en séance.

Mme Eve-Marie Ammeter demande s'il existe un soutien financier en cas de rénovation, puisque normalement, on reçoit des aides si l'on rénove des bâtiments. Elle se demande si cela serait suffisant pour effectuer les travaux.

M. P. Dehais dit qu'il est possible de bénéficier d'une aide, mais qu'ils n'en sont pas encore là pour l'instant. Ils ont actuellement une vision d'ensemble, mais il va falloir envisager un certain nombre de choses. Pour chaque projet, ils verront ce qu'ils mettront en place et s'ils pourront obtenir des aides. Ils ne sont toutefois pas encore à cette étape.

M. Jean-Marc Baudin exprime son ressenti en disant qu'il est difficile de digérer la lecture de leur projet, même s'il est prévu sur plusieurs années. Il est surpris qu'avec ses loyers, ce ne soit pas possible d'assainir la Forge. Il demande si la vente des bâtiments est vraiment nécessaire.

M. J.-M. Berguer explique qu'il faudrait environ fr. 170'000.- pour assainir la Forge, sachant qu'il pourrait y avoir d'autres surprises pendant les travaux. Or, ce bâtiment est partiellement salubre. Il n'y a pas d'espace dégagé et cela n'intéresserait quasiment aucun particulier. En fait, le problème de tous les bâtiments est qu'il serait trop cher de rénover les appartements afin qu'ils soient rentables. En revanche, si la Forge était vendue, cela permettrait de dégager des liquidités pour assumer des dépenses urgentes, comme le chauffage du Collège et la toiture de la Cantine. Il faut donc trouver des solutions rapidement.

M. P. Gendret, en lisant le préavis, a vu que l'Auberge allait subir une transformation majeure. Il souhaite également savoir si l'activité de restauration sera maintenue.

M. P. Dehais dit que pour le moment, oui. Mais l'Auberge n'est plus du tout aux normes et n'est pas en bon état. Il faudra probablement un jour mettre un terme à l'activité de l'aubergiste pour pouvoir réaliser les travaux.

Mme L. Baudin souligne le fait qu'ils ont utilisé beaucoup d'argent sur la Place de l'Amitié, qui n'était peut-être pas si indispensable, et maintenant ils disent qu'ils n'ont pas assez de moyens pour assainir la Forge.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. D. Mayor propose de passer au vote.

Le Conseil général

vu le préavis n° 01/2025 de la Municipalité de Mollens relatif à une intention de planification concernant les bâtiments communaux

- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- ouï le rapport de la Commission des bâtiments,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, au vote à main levée, d'accepter ledit préavis avec 6 abstentions.

### **9. Rapport des délégués du Conseil général**

aucun

### **10. Information de la Municipalité**

Mme Angèle Deillon revient sur la Place de l'Amitié, qui a coûté fr. 95'000.- pour son aménagement, dont la Municipalité souhaite informer le Conseil d'une correction qu'il faudra apporter. En effet, il faudra la mettre aux normes pour que les sociétés locales puissent l'utiliser. Il faudrait donc installer des portes battantes avec des charnières aux entrées de la place, créer un cheminement jusqu'aux toilettes et refaire leurs seuils de façon à ce que la place soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux ne feront pas l'objet d'un surcoût, puisque la Municipalité a obtenu des subventions. Quant aux bornes lumineuses, Romande Énergie viendra les installer au printemps et annonce que la place sera terminée pour la belle saison.

De plus, elle nous informe qu'un Conseiller leur a posé trois questions à la suite d'un article du 24heures paru le 6 février dernier. Il était en effet surpris de constater que Mollens n'était pas bien situé par rapport à la moyenne cantonale du taux de collecte des déchets séparés qui peuvent être valorisés (bois, papier, compost, etc.), qui est de 58,2 % dans le canton. Le taux de Mollens est, lui, de 48,6 %.

- Les statistiques publiées sont-elles correctes ?

Mme A. Deillon répond qu'elles ne sont pas tout à fait correctes, puisque les statistiques comprennent les trois communes qui partagent la déchèterie. Ces statistiques sont en fait un ratio entre le tonnage total des déchets valorisables récoltés en déchèterie et le tonnage total des ordures ménagères et des déchets incinérables. Ce qui est récolté à la déchèterie est réparti en fonction du nombre d'habitants par commune.

- Que devrions nous modifier dans nos processus pour améliorer notre tri ?

La liste de tout ce que nous pouvons apporter à la déchetterie est très exhaustive. Cependant, selon les statistiques cantonales, on ne reprend pas les biodéchets méthanisables, les flaconnages, le plastique et le polystyrène expansé (SAGEX). Pour les biodéchets, il faudrait favoriser le ramassage porte-à-porte, mais cela a un coût très important. D'après l'entreprise de déchets qui travaille avec la commune, cela serait intéressant financièrement pour un bassin de population d'au moins 10 000 habitants. Quant aux flaconnages et au plastique, une étude est actuellement menée par les chambres fédérales sur un modèle de récupération de ces éléments, mais il n'est pas encore abouti. Enfin, pour ce qui est du SAGEX, elle nous informe qu'au deuxième semestre 2025, les municipalités et les délégués de la gestion des déchets des trois communes ont décidé de mettre à disposition les gros Big Bag avec l'entreprise Swissport.

- Les actions à entreprendre seraient budgétées à quel niveau pour obtenir un taux de 80% (le meilleur taux d'une Commune vaudoise) ?

À ce sujet, il faut savoir que dans certaines communes, il y a une taxe au poids des ordures ménagères, qui est très incitative pour la population afin qu'elle trie mieux ses déchets. Avec la pose des Moloks, ils avaient envisagé cette possibilité. D'ailleurs, ils peuvent recevoir l'appareil pour la taxation au poids. Toutefois, si un jour ils décident de mettre en place la taxation au poids, ils souhaitent donner aux gens un moyen de récolter leurs déchets méthanisables, qui sont d'ailleurs les déchets qui pèsent le plus lourd. Elle nous informe qu'il y a des statistiques à consulter pour les personnes intéressées. Madame A. Deillon nous informe qu'à la déchèterie, ils ont allongé leur abri, entre autres pour pouvoir y mettre la récolte du polystyrène expansé. L'objectif est de revoir l'organisation des récoltes.

M. Roger Santschy demande, puisqu'à la déchèterie il a déjà vu à deux reprises une personne arriver avec un bus chargé et il pense que c'est une personne qui vide les galetas d'autres personnes, si la Municipalité est déjà intervenue.

Mme A. Deillon explique que ce sujet fait partie des discussions qu'ils ont actuellement avec les municipaux délégués pour la déchetterie intercommunale. Ils ont en effet conscience que c'est compliqué pour les employés communaux de gérer les abus. Mais ils aimeraient éventuellement mettre en place un système de macaron pour s'assurer que les personnes concernées appartiennent aux trois communes, car certains habitants leur ont déjà signalé que des personnes extérieures aux trois communes allaient à la déchetterie. Il y a aussi la question des déchets des entreprises qui ne sont pas censées venir dans la Commune. Ils aimeraient aussi rédiger un règlement d'exploitation à l'intention des employés communaux pour qu'ils aient des directives plus claires puisque, pour le moment, il n'y a pas vraiment de ligne de conduite définie et cohérente pour les trois communes. Ils espèrent que d'ici à 2026, il y aura quelque chose de concret.

M. François Enous demande, par rapport à une taxation reçue pour les entreprises, si c'est normal que celle-ci vienne de Morges.

Mme A. Deillon répond que toutes les entreprises déclarées comme telles, ainsi que même un indépendant déclaré comme entreprise, devraient être soumises à la taxe entreprise. C'est en effet un devoir communal de taxer les entreprises de moins de 1'500 employés. Elle conseille de se rendre à la Commune pour lui montrer ladite facture.

M. D. Küng conseille de demander les raisons de cette taxation à Morges.

Mme A. Deillon informe également de la procédure à suivre pour la déchetterie : si nous avons des gros volumes de déchets, donc beaucoup plus grands que les déchets usuels d'un ménage, il faut envoyer un mail au greffe en précisant le type de déchets et le volume estimé. Il est ainsi possible d'avoir une facture séparée pour que ce ne soit pas à la collectivité de payer.

## **11. Propositions individuelles et divers**

Mme É. Crelier dit qu'elle avait envoyé un courriel à la Municipalité pour demander pourquoi, puisque les travaux sur la place sont finis, le panneau de la campagne « 1 tulipe pour la vie » pour la sensibilisation au cancer du sein n'est pas remis.

Mme A. Deillon excuse la Municipalité. Cela aurait effectivement déjà dû être fait, mais l'employé communal étant en formation pendant deux semaines, le fera dès son retour la semaine prochaine.

Le Président informe que la prochaine séance aura lieu le 10 avril 2025 et il lève la séance à 20h57.

Le Président :



Damien Mayor



La Secrétaire :



Zara Flamigni